

Promouvoir la santé mentale

10, 11 et 18 JUIN 2021 en DRÔME

Développer un projet en éducation et promotion de la santé mentale demande de connaître les concepts fondamentaux de ce champ.

Cette formation vous permettra d'acquérir ou d'approfondir les compétences et savoirs nécessaires à la démarche projet en santé mentale et d'en mesurer les dimensions suivantes : promouvoir la santé mentale, agir contre la stigmatisation et prévenir le mal-être et le suicide dans le champ de la promotion de la santé.

Elle sera une occasion de renforcer l'interconnaissance partenariale. Les contenus seront adaptés aux réalités pratiques des participants.

OBJECTIFS

A l'issue de cette formation, les participants seront en capacité de :

- S'approprier les concepts dans le champ de la santé mentale.
- Définir et comprendre les déterminants de la santé mentale et ses facteurs de protection.
- Identifier les ressources en matière de mal être et de prévention du suicide.
- Situer sa pratique au regard des questions de la santé mentale.
- Comprendre l'impact de la stigmatisation sur la santé mentale.
- S'interroger sur des actions possibles pour agir contre la stigmatisation des personnes concernées par les troubles psychiques.
- Faire le lien entre inégalité sociales de santé et santé mentale.

PUBLICS et PRÉREQUIS

Tous professionnels ou bénévoles associatifs susceptibles de mettre en place des projets de promotion de la santé mentale pour accompagner leur public.

Il n'y a pas de prérequis spécifique pour accéder à cette formation.

FORMATEURS

Soizic BRUNET et Christelle GUEREAULT
Formatrices en promotion de la santé à l'IREPS
ARA, délégation de la Drôme

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Groupe de 10 à 15 participants.
Démarche participative qui alterne des apports théoriques, des échanges sur la pratique et des travaux de groupes.
Formation en présentiel.

LIEU

En Drôme (lieu à définir).

DURÉE & HORAIRES

3 jours (soit 19h30 de formation)
de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

Tarif : Sans frais pédagogiques

Grâce au soutien financier de l'ARS ARA

VALIDATION DE LA FORMATION

Emargement et suivi de présence par demi journée.
Evaluation des acquis par questionnaire en fin de formation.

1/2



Promouvoir la santé mentale

10, 11 et 18 JUIN 2021 en DRÔME



PROGRAMME

Jour 1

Promotion de la santé mentale : qu'est-ce que c'est ?

- S'approprier les concepts utilisés dans le champ de la santé mentale.
- Comprendre la place des représentations en santé mentale dans le champ de la promotion de la santé.
- Définir et comprendre les déterminants de la santé mentale et ses facteurs de protection.
- Pouvoir identifier la place de la promotion de la santé mentale dans sa posture professionnelle.

Jour 2

Discrimination et santé mentale : quels liens?

- Identifier les ressources en matière de prévention de la détresse psychique et de la prévention du suicide.
- Mieux appréhender la place de la discrimination dans le champ de la santé mentale.
- Stigmatisation et maladie mentale : quelle action possible.
- Faire le lien entre santé mentale et inégalités sociales de santé.

Jour 3

Démarche de projet en santé mentale : comment agir?

- Initiation à la conception d'un projet de promotion de la santé mentale.
- Appréhender l'utilisation d'outils.

Renseignements pédagogiques

Christelle Guérault

Tél. 06 30 29 32 97 christelle.guerault@ireps-ara.org

Soizic Brunet soizic.brunet@ireps-ara.org



INSCRIPTION

Je souhaite m'inscrire à la formation

PROMOUVOIR LA SANTE MENTALE

10, 11 et 18 juin 2020 - Drôme

Merci d'écrire lisiblement.

STAGIAIRE

NOM : Prénom :

Profession / fonction :

Adresse (si inscription à titre individuel) :

Tél :

Email :

ORGANISME / EMPLOYEUR

Nom ou raison sociale :

Adresse :

Nom et prénom du référent formation :

Tél :

Email :

Vous vous inscrivez en tant que :

- Salarié(e)
- Personne en recherche d'emploi
- Particulier
- Bénévole
- Profession libérale ou indépendant

Bulletin à retourner

avant le 20 mai 2021

par mail à

Christelle GUERULT

IREPS ARA délégation Drôme

Tél. 06 30 29 32 97

christelle.guerault@ireps-ara.org

Bénéficiez-vous d'un financement public ou d'un OPCO ? Oui Non

Si oui, lequel ?

Nombre de participants limité à 15 personnes (2 personnes maximum par structure).

Les frais d'hébergement, de restauration et de déplacement sont à la charge du participant ou de son financeur.

Une convention de formation, à nous retourner signée, vous sera envoyée par mail.